



I Conditions d'admission.

Connaissance de l'allemand.  
pratique du grec moderne.  
préférer ceux qui savent dessiner,  
lever un plan,  
faire une carte,  
et qui ont de notions de sciences.

II Organisation du personnel.

Admettre le 1<sup>er</sup> agrégé de grammaire  
consolider pour 1874 la section de sciences,  
représentée par un naturaliste.  
Que le temps de la mission soit fixé à 3 ans  
de sorte que les membres se renouvellent  
deux par deux chaque année le 1<sup>er</sup> oct<sup>r</sup>.

III organisation de travaux.

Établir à Rome une succursale ayant  
un sous-directeur, ancien de l'École.  
Les deux membres nommés (sauf celui  
de sciences) s'y rendraient immé-  
diatement et suivraient pendant



un an de cours préparatoires, faits par  
le sous-directeur, et le cours de  
l'institut archéologique allemand,  
etc. Les cours porteraient sur :

les antiquités monumentales,  
les vases,  
les inscriptions, etc.

On ferait exécuter des livres et cahiers  
autographiés mettant à jour les  
questions et qui seraient le fruit  
des cours faits à Rome.

Les deux ans d'Athènes seraient exclu-  
sivement consacrés à des questions  
spéciales. (La confusion des thèmes  
serait sévèrement interdite).

### Publications

Fusion du Bulletin avec la Revue arché-  
ologique.

Publication intégrale et régulière des  
Mémoires qui seraient annuelle-  
ment au nombre de quatre au moins,  
produits par les 4 membres résidents  
à Athènes.

Cette publication aurait pour titres :

Mémoires de l'École française d'Athènes  
Elle comprendrait la reproduction (après  
révision) des Mémoires déjà publiés.

Elle serait faite à Paris sous la  
direction et surveillance du Directeur de  
l'École.

Tout mémoire, avant d'être publié,  
devrait avoir été examiné par l'Académie  
des Inscri., et renvoyé à l'auteur avec  
les observations de cette Compagnie, qui  
du reste serait déchargée de toute  
autre responsabilité que de celle de ses  
appréciations.

Les Mémoires seraient mis en vente  
au profit de la publication elle-même.

### Correspondants.

Pour activer le travail de l'École et  
accroître son importance scientifique,  
il sera créé des Correspondants nommés  
par le Ministre, sur la présentation  
du Directeur de l'École ou de l'Académie.

Le titre donnera droit :

1. à recevoir gratuitement les Mémoires  
de l'École,
2. à faire des communications qui



Seront transmises par le Directeur ~~à l'Académie~~ à l'Académie, et au  
 Ministre pour être remis l'Académie, et  
 à la Revue Archéologique pour le  
 Bulletin de l'École.

		55.95
17	5 <sup>+</sup>	2046. — 1.50 (?) 1/4 de grosse.
920	0.65	2057. — 1.
<del>111</del>	<del>5.20</del>	2068 <sup>0.12</sup> 9.50 (1/2 grosse).
537.	1.25	2291. — 2.
665	1.25	2500 — 6.60
684	0.60	4396 — 4.40
783.	2.25	4417. — 2.50
808.	4.25.	4457
849	3.	
900.	bulletin feuille } 8 (200 enclos.)	031 — 1.90.
888.	bulletin feuille } 1.30 (200 enclos.)	059 — 1.30.
964.	4.	
972	4.40 (4 enclos.)	77.65
1074	2.	
1127.	1.10.	
1460	7.50 (un demi cent).	
1465	4. (4 boites de 300)	
1507	0.55.	
1518.	0.90.	
1675.	1.40	
1677	1.50.	
1693.	3.25	
1839	1.20.	
1897	2.60 (2 albums)	
	55.95	